

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2864

présenté par
M. Didier Martin

ARTICLE 1ER TER

À l'alinéa 10, après le mot :

« en »,

insérer les mots :

« unité de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.